

**COMPTE – RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20
JANVIER 2022**

Nombre de conseillers	
En exercic	14
Présents	10
Votants	14
Absents	4
Pouvoir	4

L'an deux mil vingt deux
Le vingt janvier , à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de
Margerie-Chantagret dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Georges BONCOMPAIN,
Maire de Margerie-Chantagret
Date de convocation : 14 janvier 2022
Date d'affichage : 14 janvier 2022

Présents : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric – VERNET Monique- PERAT J-Claude – MORIN Roger – BUTIN Isabelle – DEVIDAL Patrice – BESSON Peggy – PEYRARD Catherine

Absents excusés : BERTOLINI Caroline – DEVIDAL Laure – BARRET Philippe – Nicolas CHASSAGNEUX

Secrétaire : Patrice DEVIDAL

Pouvoirs : P.BARRET donne pouvoir à P.DEVIDAL
C.BERTOLINI donne pouvoir à M.VERNET
N.CHASSAGNEUX donne pouvoir à C.PEYRARD
L.DEVIDAL donne pouvoir à P.BESSON

ORDRE DU JOUR :

- Convention avec Lavieu pour école
- Ouverture d'une ligne de budget anticipé pour payer le SIEL
- Investissement pour droits des sols
- Adhésion secrétariat au service commun

Questions Diverses

Mr le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Nouvelle convention de déneigement avec St-Georges-Hte-Ville

Le compte-rendu du 16/12/2021 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : SIEL Ouverture d'une ligne anticipée de crédit

DEL 1-2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité :

SIEL : ouverture d'une ligne anticipée de crédit

Montant 1788 €

Opération 248 Compte 2152 installation de voirie

OBJET : Autorisation du droit des sols

DEL 2-2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE, avec 12 « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » :

Durée d'amortissement de 1 an

+ 265 €

Opération 256 compte 2041511 GFP de rattachement

OBJET : Approbation de la convention pour la scolarisation des enfants de Lavieu à l'école de Margerie-Chantagret

DEL 3-2022

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de refaire la convention pour la scolarisation des enfants de Lavieu à l'école de Margerie-Chantagret.

Le coût annuel sera de 913.00 € par enfant avec revalorisation annuelle en fonction de l'IPCH.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la scolarisation des enfants de LAVIEU à l'école de MARGERIE-CHANTAGRET.
- AUTORISE le maire à signer cette convention pour la somme de 913.00 € par enfant avec revalorisation annuelle.

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition du matériel municipal (étrave et lame de déneigement) avec la commune de St-Georges-Haute-Ville

DEL 4-2022

Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de renouveler la convention pour le déneigement avec la commune de St-Georges-Haute-Ville.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement de la convention
- AUTORISE le maire à signer cette convention

OBJET : Avenant N°1 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie

DEL 5-2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,

Vu la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie en date du 20 novembre 2018,

Considérant le départ de la secrétaire de mairie du service commun de secrétariat de mairie porté par Loire Forez agglomération et de la réorganisation du secrétariat de la commune avec 2 agents au lieu de 3, le temps de travail du poste de secrétaire de mairie au sein du service commun, porté par Loire Forez, est revalorisé de 7h à 30h hebdomadaires. L'agent de la commune nouvellement affecté à cette fonction est transféré à Loire Forez agglomération.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, modifiant la quotité horaire de 7h à 30 h du poste de secrétaire de mairie avec transfert de l'agent affecté à ces mission à compter du 1^{er} mai 2022,
- D'AUTORISER le maire à signer celui-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

- APPROUVE l'avenant à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie qui s'y rattache, modifiant la quotité horaire de 7h à 30 h du poste de secrétaire de mairie avec transfert de l'agent affecté à ces mission à compter du 1^{er} mai 2022,
- AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

OBJET : Questions Diverses

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger la période d'essai de l'extension de la garderie scolaire de 18 h à 18 h 30 jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Le Conseil Municipal ne souhaite pas utiliser son droit de préemption pour les 5 dossiers présentés.

N°délibération	Objet
<i>1</i>	<i>SIEL ouverture d'une ligne anticipée de crédit</i>
<i>2</i>	<i>Autorisation du droit des sols</i>
<i>3</i>	<i>Convention avec école de Lavieu</i>
<i>4</i>	<i>Convention déneigement avec St Georges Haute Ville</i>
<i>5</i>	<i>Adhésion au service commun d'une secrétaire de mairie</i>

BONCOMPAIN Georges		DEVIDAL Laure	<i>Absente excusée</i>
PEYRARD Philippe		KERTZINGER Peggy	
FAYE Eric			
VERNET Monique		BERTOLINI Caroline	<i>Absente excusée</i>
BARRET Philippe	<i>Absent excusé</i>	PERAT Jean-Claude	
BUTIN Isabelle		DEVIDAL Patrice	
MORIN Roger		PEYRARD Catherine	
CHASSAGNEUX Nicolas	<i>Absent excusé</i>	Secrétaire de séance	<i>Patrice DEVIDAL</i>